



## Groupe Mammalogique Breton

Maison de la Rivière - 29450 Sizun

tél. : 02 98 24 14 00 - fax : 02 98 24 17 44

courriel : gmbreton@aol.com – site : www.gmb.asso.fr

### Grenelle de l'Environnement

## Les 10 propositions du Groupe Mammalogique Breton pour la préservation des Mammifères sauvages.

Selon l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), 15 % des espèces de mammifères sont actuellement menacées en Europe (la disparition d'espèces est toujours d'actualité comme en témoigne celle du Bouquetin des Pyrénées du territoire français à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle). La présence de plusieurs espèces rares ou menacées sur son territoire confère à la France une responsabilité forte dans leur préservation : Chauves-souris, Vison d'Europe, Ours, Loup, Loutre d'Europe, etc.

Afin d'assurer la pérennité de ces espèces, le Groupe Mammalogique Breton propose de mener 10 actions autour de 3 axes principaux.

### Axe 1 : Protéger les espèces

- 1- Engager ou relancer des **plans de restauration** des **espèces menacées** ambitieux, notamment avec des moyens financiers à la mesure des enjeux : Chauves-souris, Vison d'Europe, Loutre d'Europe, etc.
- 2- Agir pour la **préservation** des **espèces** considérées comme **banales** ou peu prises en compte:
  - mettre en place un programme d'étude du **Campagnol amphibie** pour connaître le statut réel des populations et identifier les éventuelles causes de déclin,
  - engager des moyens financiers pour étudier l'état réel des populations des espèces susceptibles d'être classées nuisibles (notamment le **Putois d'Europe**) et leurs impacts réels sur les espèces classées gibiers, les cultures et les activités économiques,
  - conserver le **Blaireau d'Europe** hors de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles et être vigilant sur les dérives potentielles via son statut d'espèce gibier.
- 3- Mettre en place des programmes de lutte contre l'introduction et l'extension des **espèces allochtones invasives** : l'interdiction de leur vente dans les animaleries et jardineries, renforcement des contrôles aux frontières via le recrutement et une formation spécifique d'agents spécialisés, des programmes d'éradication, notamment dans toutes les propriétés de l'Etat et des Collectivités locales.



## Axe 2 : Préserver les habitats

- 4- Préserver les milieux rares et à forte biodiversité notamment par une mise en place ambitieuse du **Réseau Natura 2000** avec les moyens financiers nécessaires pour mettre en place les actions conservatoires.
- 5- Mettre en place une politique de création de **corridors écologiques** entre les zones naturelles, et particulièrement au niveau des lits majeurs des cours d'eau (y limiter notamment l'urbanisation).
- 6- Engager une véritable **préservation du bocage** et de la nature « banale » accompagnée d'une restauration du maillage de talus et de haies.

## Axe 3 : Moyens et politiques publiques

- 7- **Intégrer les enjeux de la biodiversité à toutes les activités et les politiques économiques et sociales** (notamment par la formation des professionnels et utilisateurs des milieux naturels): agriculture (diminution drastique des pesticides, soutien fort à l'Agriculture Biologique, inciter les pratiques respectueuses de l'environnement et cesser les aides aux pratiques défavorables), forêt (reconversion des plantations mono-spécifiques vers la « futaie irrégulière » et la « futaie jardinée »), bâti (préserver les gîtes à chauves-souris lors de la rénovation, défiscaliser tout aménagement en faveur de la faune dans la rénovation ou la construction), jardins particuliers (sensibilisation pour limiter les intrants et favoriser la biodiversité), infrastructures et aménagements (passages à faune sous les routes par exemple), etc.
- 8- Donner aux **Direction Régionales de l'Environnement** les moyens d'assurer leurs missions : leur allouer de véritables budgets, assurer leur indépendance vis-à-vis des autres services déconcentrés de l'état (DRIRE, DRAF), intégrer des biologistes dans leurs services.
- 9- Permettre aux **Associations de protection de la nature** d'assurer leur mission d'intérêt général, notamment celle d'information sur la gestion des milieux naturels auprès du public et des professionnels : leur allouer des moyens financiers conséquents, notamment des aides à la création et au maintien d'emplois ainsi qu'à l'édition des publications nécessaires : rapports d'études, articles scientifiques, et divers supports de vulgarisation, de sensibilisation et techniques.
- 10- Donner à l'**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage** les moyens d'assurer ses missions, et particulièrement celle de police de la chasse et de l'environnement : recruter massivement des gardes nationaux ; maintenir son indépendance vis-à-vis des Fédérations Départementales de Chasseurs.

